COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 26 octobre 2015

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : M. GOETZ Yves.
- Les Conseillers: Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège, MM ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain, SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absent excusé: KALCK Christophe (qui donne procuration à Danièle EBERSOHL)

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 07 septembre 2015
- 3) Pavage sous l'auvent de la salle polyvalente : offres de prix
- 4) Mobiliers urbains : offre de prix
- 5) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis du Conseil Municipal
- 6) Ecole maternelle et primaire de Marmoutier : demande de subvention pour l'enseignement de la natation
- 7) BP 2015 : décisions modificatives
- 8) CCPMS: rapport d'activités
- 9) Commémoration de la libération de Marmoutier : demande de participation financière
- 10) Point sinistre
- 11) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Marten VAN DER GIESSEN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 07 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

3) Pavage sous l'auvent de la salle polyvalente : offres de prix

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rampe PMR à la mairie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer le pavage de l'espace sous l'auvent de la salle polyvalente. En effet, ces travaux doivent être effectués avant l'aménagement de la rampe d'accès.

Madame le Maire a sollicité 3 entreprises pour des devis. Seules 2 ont répondu à la demande.

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité pour la construction de la rampe en séance du 24/09/2015 permettant le début des travaux susmentionnés ;

Vu le début des travaux de la rampe par l'entreprise HANAU Paysage à compter du 19 octobre 2015 ;

Vu l'offre la mieux-disante de l'entreprise HANAU Paysage pour un montant de 9 486,02 € TTC ;

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise HANAU Paysages pour un montant de 9 486,02 € TTC et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

4) Mobiliers urbains : offre de prix

Suite au dernier conseil municipal en date du 07 septembre, Léonard LUX faisait part aux membres du conseil de la requête d'un administré pour l'installation d'un miroir d'agglomération en face de la rue de la Houblonnière afin d'améliorer la visibilité des engins agricoles.

Madame le Maire propose au conseil une offre de prix de la société COMAT ET VALCO regroupant un miroir d'agglomération avec son mat et ses brides de fixation, un panneau d'entrée d'agglomération pour remplacer celui de la RD 668 en provenance de Marmoutier, un panneau voie sans issue rue des Cigognes et 2 panneaux de circulation sur le terre-plein du lotissement rue du Sonderberg-impasse Koelberg.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 1098,48 € TTC.

5) Schéma départemental de Coopération Intercommunale : avis du CM

L'article L5210-1-1-IV du code général des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération communale est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le projet concernant le département du Bas-Rhin a été présenté le 1^{er} octobre 2015 aux membres de la commission. Conformément aux dispositions de l'article précité, ce projet doit ensuite être adressé, pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes concernant les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

A compter de la notification du courrier du 02/10/2015, les organes délibérants disposent d'un délai de 2 mois pour émettre un avis. A défaut de délibération intervenue dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le schéma devra être arrêté avant le 31 mars 2016.

Après explications du Maire, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 1 Abstention (DAUL Hélène) et 1 contre (RONVAUX Alain préférant intégrer une intercommunalité de taille moyenne comme les Coteaux de la Mossig) de donner un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans l'optique d'un rapprochement avec la communauté des communes de la Région de Saverne.

6) Ecole maternelle et primaire de Marmoutier : demande de subvention pour l'enseignement de la natation

Par courrier du 24 septembre 2015, Madame la directrice de l'école de Marmoutier sollicite les communes dans le cadre d'une participation financière pour la prise en charge du coût du transport et de l'entrée des élèves à la piscine. La prise en charge par élève et par séance est de 1,50 €.

Pour réduire le coût du transport et des entrées, les élèves des classes de CP/CE1 se rendront à la piscine de Saverne et non plus celle de Wasselonne.

Pour Lochwiller, la répartition financière des élèves se décline de la manière suivante :

Classe CP/CE1 (Mmes GROSS et MULLER) : 1,5 x 12 séances x 3 élèves = 54 €

Classe CP/CE1 (Mmes GOUDOT et STOECKLIN) : 1,5 x 11 séances x 3 élèves = 49,50 €

Classe GS (Mmes CHOPARD, OBERLE et OTERO) : 1,5 x 9 séances x 3 élèves = 40,50 €

Mme KAMMERER Nadège se retire de la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge une partie du coût du transport selon la répartition décrite ci-dessus.

7) BP 2015 : décisions modificatives

a) Dans le cadre des travaux de pavage sous l'auvent de la salle polyvalente et afin d'honorer les factures à venir, il y a lieu de procéder à la modification budgétaire suivante :

```
Article 21318 opération 92 « Logements communaux » : - 6 000 €
Article 21318 opération 79 « Salle Polyvalente » : + 6 000 €
```

b) Dans le cadre des travaux de l'accès PMR, il y a lieu de procéder à la modification budgétaire suivante afin d'honorer les factures :

```
Article 21318 opération 92 « Logements communaux » : - 7 000 € Article 21311 opération 75 « Mairie » : + 7 000 €
```

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives susmentionnées.

8) CCPMS: rapport d'activités 2014

Madame le Maire présente le rapport annuel 2014 d'activité transmis par la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière et approuve le rapport présenté.

9) Commémoration de la libération de Marmoutier : demande de participation financière

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal un courrier du Président de la CCPMS et Maire de Marmoutier aux Maires de l'intercommunalité où les élus sont invités à se joindre à la cérémonie pour commémorer la Libération du « Pays de Marmoutier-Sommerau » avec « les Anciens de la 2^{ème} DB ». Cette cérémonie aura lieu le 21 novembre 2015 et les communes sont invitées à participer aux frais occasionnés par l'achat et l'installation de la borne dont le coût est estimé à 2000 €.

En cas de participation, la commune figurera sur le panneau explicatif de la Borne et la brochure éditée à cette occasion.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de <u>150 €</u> pour l'achat et l'installation de la borne.

10) Point sinistre

•Travaux de colmatage du forage :

- Réalisation de l'accès et de la plateforme effectués semaine 43 ;
- Arrivée de la foreuse le 26/10/2015 ;
- Un bulletin d'information sera distribué aux habitants pour expliquer les techniques de colmatage;
- Début du colmatage à partir du 02 novembre 2015 par l'entreprise VAUTHRIN Forages ;
- Réunion publique avec le Préfet et les différentes instances (BRGM, DREAL,..) le 04/11/2015 à 18h30 à Lochwiller ;
- Durée prévisionnelle des travaux = 2 semaines ;

Les horaires de travail seront :

- lundi : 7h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00 - mardi au jeudi : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

vendredi : 7h30 - 12h00

Ces horaires peuvent varier selon l'avancée du chantier, qui est susceptible de se prolonger le week-end et en soirée si cela s'avère nécessaire.

- Prise d'un arrêté municipal concernant le risque de nuisances sonores liées aux travaux de colmatage ;
- Résultats de Géodéris concernant les sondages à paraître en fin d'année 2015 ;
- Relevés topographiques disponibles sur le site de la DREAL tous les 2 mois :

- http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr
- Le forage présente une déviation de 5-6° à 140m de profondeur ;
- Passage caméra effectué rue du Koelberg début octobre ;
- Rupture de canalisation rue du Koelberg le 02 octobre dernier.

• Expertise privée :

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de réaliser un diagnostic structurel de certaines maisons visant à déterminer si les dommages qui affectent ces différentes propriétés sont de nature à menacer la sécurité des personnes. Cette expertise privée est à l'initiative de la commune et serait réalisée par le bureau d'études Gilles YENGO de Fréland (Haut-Rhin).

M. ERNENWEIN David se retire de la salle (partie intégrante de la procédure).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'offre financière du BET YENGO pour un montant de 8 630 € HT.

Les propriétaires concernés seront avisés par courrier.

11) Divers et informations

a) Taxe d'aménagement

La délibération prise lors de la séance du 07 septembre dernier concernant la taxe d'aménagement relève une illégalité concernant la mention <u>« du maintien »</u> de la taxe à 1% selon la DDT. Pour une application au 1^{er} janvier 2016, il convient de reprendre une délibération avant le 30 novembre 2015 réinstaurant la taxe d'aménagement et le choix du taux.

Vu la taxe d'aménagement instaurée en séance du 31 octobre 2011 n'étant plus en vigueur au 1^{er} janvier 2015 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'instaurer à nouveau pour le 1^{er} janvier 2016 la taxe d'aménagement sur la commune de Lochwiller avec un taux de 1%.

b) Logement communal

Madame le Maire présente un devis de BUT Marmoutier pour l'installation d'une cuisine équipée au logement communal du 2 rue de l'Eglise.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette offre de prix et autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 2 048,17 € TTC. Le loyer pour la future location sera revu à la hausse de 10 euros.

c) Accès PMR

Madame le Maire informe les conseillers qu'une modification concernant les travaux d'aménagement de la rampe a été opérée. En effet, la murette longeant le parking de la mairie ne peut pas être démolie car la maison attenante n'a pas de fondation. La rampe d'accès est avancée de quelques mètres mais cela n'affectera pas le respect des normes d'accessibilité.

d) Une motion pour les vergers

Par courrier du 18/09/2015, un habitant du village sollicite le Conseil Municipal pour signer une motion (initiative du Maire de Thal-Marmoutier) afin que les communes puissent préempter des vergers à hautes tiges en vente et que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) ne puisse pas systématiquement « réserver » leurs acquisitions aux agriculteurs. Cette motion vise à sauvegarder ces espaces naturels sensibles, réservoirs de biodiversité.

Ce point a été abordé en réunion de bureau de la CCPMS et devrait être soumis au vote par l'ensemble des communes de l'intercommunalité prochainement.

e) <u>Divers</u>

- Planning des assesseurs pour le 1^{er} tour de scrutin des élections régionales 2015

- Une journée de travaux sera prévue le 07/11/2015 afin d'effectuer le nettoyage de l'atelier municipal, le local CMDP et d'aménager les anciens toilettes contigus à l'atelier municipal en local à poubelles. Une réfection des murs du logement communal du 2 rue de l'Eglise sera réalisée par les membres du Conseil Municipal.
- Alain RONVAUX fournira un sapin à la commune pour Noël 2015.
- Marten VAN DER GIESSEN demande si la société EDENIA, qui effectue l'entretien des terrains communaux, pourrait éliminer la souche vers les conteneurs à verre avant de replanter un autre arbre.
- Le prochain CM aura lieu le 07 décembre prochain.
- Le projet de déplacement des conteneurs à verre est reporté à 2016.
- La question de l'accueil d'une famille immigrante à Lochwiller a été posée. Après discussion, l'option n'a pas été retenue.

SIGNATURE PVCM DU 26/10/2015	
Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 ^{er} Adjoint au Maire	Procuration à Danièle EBERSOHL
Yves GOETZ, 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	